



Hôtel de Ville
Place Jules-Ferry
88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 52 66 66
contact@ville-saintdie.fr
www.saint-die.eu

Ouverture au public
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

2020
**Concours Floral
Communal**
Bulletin d'inscription

71^e
Édition



Saint-Dié-des-Vosges

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

au Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges

Partie à remettre à l'Accueil de l'Hôtel de Ville

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Catégorie (1 seule catégorie doit être cochée)

Maison Balcon



Précisions sur l'emplacement du fleurissement (exemples :
fenêtre 3^{ème} étage, balcon donnant sur rue etc) :

Tampon Mairie :

Signature candidat :

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

Partie à conserver

au Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges

Date d'inscription :

Tampon Mairie :

RÈGLEMENT 2020

du Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges

Article 1 Inscriptions

Les formulaires d'inscription sont à retirer à l'Accueil de l'Hôtel de Ville. Les inscriptions seront reçues **jusqu'au 14 juillet 2020**.

Article 2 Désignation des gagnants

Le jury effectuera 1 passage entre le **14 juillet et le 31 août 2020**.

Article 3 Attribution des prix

Les 3 premiers lauréats se verront attribuer des **chèques cadeaux UDAC** (Union Déodatienne des Artisans et Commerçants) de valeurs suivantes :



À NOTER :

- L'année suivante, les gagnants de ces prix seront classés dans la catégorie «Hors concours».
- La 2^{ème} année, le 1^{er} prix de chaque catégorie pourra, s'il le souhaite, faire partie du jury.
- La 3^{ème} année, ces gagnants pourront de nouveaux concourir.

Article 3 Modalités de participation

Tout participant à ce concours s'engage à accepter et respecter ce règlement.